



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 60787

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la proposition n° 2 du rapport parlementaire rendu le 25 janvier 2005 par M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain, et intitulé : « Faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire ». Cette proposition n° 2 prévoit une contribution financière de l'État pour les jeunes candidats au permis de conduire, sous la forme d'un chèque formation qui serait remis aux intéressés avec le bordereau d'inscription délivré par la préfecture. Ce chèque, qui ne serait endossable qu'au profit d'une école de conduite, verrait en outre son montant majoré lorsque le candidat ferait le choix de l'apprentissage anticipé de la conduite. Au-delà de l'annonce faite par M. le Premier ministre dans laquelle il a indiqué qu'il étudiait les modalités d'un préfinancement bancaire du prix de la formation au permis de conduire remboursable par le candidat à hauteur d'un euro par jour, l'État prenant à sa charge le montant des intérêts, il lui serait reconnaissant de lui indiquer s'il entend retenir le principe d'une participation financière de l'État au prix de la formation au permis de conduire pour les jeunes candidats sous la forme d'un chèque formation, et le cas échéant dans quelle mesure.

Texte de la réponse

Premier examen de France, par le nombre de personnes concernées chaque année, le permis de conduire est perçu par beaucoup de Français comme difficile à obtenir et coûteux, notamment pour certaines catégories de jeunes ne disposant pas encore de revenus professionnels. Le député Jean-Michel Bertrand, maire de Bourg-en-Bresse (Ain) et membre du conseil national de sécurité routière, s'est vu confier une mission relative à l'accès des jeunes au permis de conduire et devait formuler des propositions à même d'aider tous les candidats qui en ont besoin à obtenir leur permis dans des conditions financières acceptables. Au terme d'un travail de six mois au cours duquel il a auditionné les différents acteurs de ce dossier complexe (administrations, écoles de conduite, banques, associations, etc.), Jean-Michel Bertrand a présenté son rapport à Jean-Pierre Raffarin le 22 mars dernier. Des mesures financières déterminantes ont été annoncées : la première concerne le permis à un euro par jour, dont l'objectif est de permettre l'étalement du coût du permis sur plusieurs mois en évitant au jeune de devoir supporter au début de sa formation un apport de fonds important ; la seconde mesure s'adresse spécifiquement aux apprentis, pour lesquels le permis de conduire représente un avantage pour accéder à un emploi. Pour mettre en oeuvre ce dispositif, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, ainsi que le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, ont confié à Arnaud Strasser et Claude Azam une mission préparatoire. Arnaud Strasser, administrateur civil hors classe au ministère des finances et Claude Azam, ingénieur général des ponts et chaussées, ont engagé les premières concertations avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements financiers, établissements d'enseignement à la conduite, services de l'État, etc.) afin de proposer pour l'été un dispositif opérationnel. Le rapport remis par Jean-Michel Bertrand comporte de très nombreuses propositions susceptibles d'être mises en oeuvre à court ou moyen terme. Le Gouvernement entend examiner leur faisabilité, en étroite concertation avec les milieux professionnels concernés, en valorisant tout particulièrement celles qui visent à améliorer l'apprentissage de la conduite (conduite accompagnée) et les

conditions de passage de l'examen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60787

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2888

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6953